

## IMPORTANT !

La Fédération souscrit aux mesures de prévention sanitaire édictées par la Direction générale de la santé publique et met tout en œuvre pour prévenir la propagation de la COVID-19.



Fédération  
des comités de parents  
du Québec

# DÉLÉGUÉS RECHERCHÉS

Donnez une voix à votre comité de parents  
sur les enjeux nationaux du monde de l'éducation

## LE CONSEIL GÉNÉRAL : AU CŒUR DE L'ACTION !

Le Conseil général (CG) vise à assurer une gouvernance démocratique de la Fédération en donnant l'occasion à chaque comité de parents d'y déléguer deux de ses membres.

## RÔLES ET FONCTIONS

Le CG adopte les positions politiques et les orientations de la Fédération sur des enjeux d'importance du monde scolaire. Dans les dernières années, le CG s'est prononcé notamment sur :

- la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé ;
- les compressions budgétaires ;
- le rôle du protecteur de l'élève ;
- l'enseignement intensif de l'anglais ;
- les projets particuliers ;
- les changements à la Loi sur l'instruction publique.

Le CG peut former des comités de travail afin d'approfondir un sujet ou encore de préparer des prises de position.

Au moins une fois par année, le CG siège en Assemblée générale, notamment pour élire le comité exécutif de la Fédération.

## COMPOSITION

Chacun des 60 comités de parents membres de la Fédération nomme annuellement deux délégués au CG.

Ces deux délégués ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités avant, pendant et après les réunions. Cependant, un seul d'entre eux a le droit de vote lors d'élections ou de votes sur des résolutions.

De plus, deux autres délégués sont élus par le Forum de parents d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, une autre instance de la Fédération (FPEHDAA).

## LE DÉLÉGUÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL : UN PIVOT !

Le délégué joue un rôle essentiel et mobilisateur...

- en recherchant et en exprimant les besoins et opinions en provenance de son comité de parents ;
- en participant à l'adoption de prises de positions politiques nationales ;
- en diffusant les demandes de la Fédération et les résultats de ses travaux auprès des parents de sa commission scolaire.

## Profil recherché

Le délégué idéal...

- souhaite participer activement à l'amélioration du réseau scolaire public du Québec ;
- est à l'affût des actualités qui touchent le milieu de l'éducation ;
- est soucieux de promouvoir l'engagement parental dans les structures scolaires et dans le parcours scolaire de nos jeunes ;
- est un agent de mobilisation local sur les enjeux nationaux en éducation ;
- aime travailler en collégialité ;
- accepte de lire de la documentation parfois technique.

Étant donné le niveau de connaissances requis, il est préférable, mais non obligatoire, que les délégués aient une bonne expérience du réseau scolaire et de l'engagement parental.





## LE COMITÉ DE PARENTS ET SES DÉLÉGUÉS

Pour soutenir ses délégués, le comité de parents devrait prévoir un point statutaire à l'ordre du jour pour leur permettre :

- d'informer les autres parents des prises de position du CG ;
- de consulter les membres sur toute thématique proposée par la Fédération.

Il devrait aussi prendre des moyens nécessaires pour que les délégués puissent transmettre aisément les demandes et communications de la Fédération aux parents qui siègent au comité de parents et aux conseils d'établissement.

## UNE RÉUNION TYPE DU CONSEIL GÉNÉRAL...

Les orientations stratégiques, l'actualité et les besoins des parents constituent les trois principales sources de thématiques pour les rencontres du CG. Généralement, une ou deux thématiques sont retenues comme sujets principaux pour chacune des réunions.

La documentation pertinente aux discussions est transmise à l'avance aux délégués afin qu'ils puissent se familiariser avec le sujet et tâter le pouls des membres de leur comité de parents.

Lors de la réunion, la plupart du temps, la discussion commence en petits groupes. Par la suite, les éléments les plus fondamentaux sont partagés avec tous en plénière dans le but de dégager des lignes de consensus. Les décisions sont prises à la lumière de ces consensus.

De plus, à chaque réunion, les délégués reçoivent des informations privilégiées sur ce qui se passe dans le réseau et les événements qui pourraient influencer les actions de la Fédération.

Au besoin, les comités de travail formés par le CG peuvent se réunir la veille d'une séance ou travailler par visioconférence.

Et bien entendu, ces rencontres constituent des occasions privilégiées d'échanger avec d'autres parents qui, comme vous, sont engagé dans le réseau scolaire partout au Québec.

## LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION, C'EST AUSSI :

### Le Comité exécutif (CE)

Le CE est composé de quatre officiers et de six conseillers issus du CG et élus par celui-ci pour des mandats de deux ans.

Le rôle du CE est de préparer les réunions du CG et d'assurer les suivis qui en découlent. De plus, c'est ce comité qui veille au bon fonctionnement et à la saine gestion de la Fédération sur une base plus quotidienne.

### Le Comité d'éthique et de déontologie (CÉD)

Le CÉD est composé de cinq membres élus par le CG et a pour rôle d'assurer que les membres du CG exécutent leur mandat avec intégrité et probité.

## FRAIS ET REMBOURSEMENT

La Fédération s'est dotée d'une politique de remboursement des frais encourus par ses membres lorsqu'ils participent aux réunions du CG.

L'objectif est d'assurer qu'il n'en coûte rien au délégué pour participer au CG. Ainsi, la politique établit les balises quant au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de gardiennage, au besoin.

De plus, dans certains cas, sur demande dûment autorisée, il est possible d'obtenir une avance de fonds.

## POUR CONNAITRE LES DATES DES RENCONTRES

Pour connaître les dates des rencontres pour la prochaine année, nous vous invitons à consulter le document qui se trouve sous la rubrique « Calendrier des rencontres » sous la rubrique correspondante de la section « Documents corporatifs », sous le menu « À propos » de notre site web au [www.fcpq.qc.ca](http://www.fcpq.qc.ca).

## Être délégué au conseil général de la FCPQ, *Ça fait la différence !*

*Ce document se réfère en partie aux Règlements généraux de la Fédération et à certaines de ses politiques. Les textes officiels de ceux-ci ont préséance sur le contenu du présent document. Vous pouvez les retrouver au : [www.fcpq.qc.ca/fr/documents-corporatifs](http://www.fcpq.qc.ca/fr/documents-corporatifs).*



Fédération  
des comités de parents  
du Québec

1 800 463-7268 • [www.fcpq.qc.ca](http://www.fcpq.qc.ca)  
[facebook.com/fcpq.parents](https://facebook.com/fcpq.parents)